

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 1</p>
---	--	---	---

**Règlement du Trophée Régional JEUNES
de la Ligue Grand Est de Badminton**

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2023	Saison 2023/2024
B	01/09/2024	Saison 2024/2025
C	01/09/2025	Saison 2025/2026
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS
Responsable de la CRJ Grand Est

DESTINATAIRES
Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 2</p>
--	--	---	---

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE.....	4
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 QUALIFICATIONS.....	6
ART. 3 REMPLACEMENTS.....	8
ART. 4 ORGANISATION DE LA COMPETITION.....	8
ART.5 FORFAITS.....	9

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 3</p>
--	--	---	---

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Trophée Régional Jeune de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

4. DEFINITIONS

CODEP : Comité Départemental.

CRHN : Commission Régionale Haut-Niveau.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

ETR : Equipe Technique Régionale.

JA : Juge-Arbitre.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 4</p>
--	--	---	---

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le Trophée Régional Jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD sur 2 à 4 étapes chaque saison dans les catégories d'âge suivantes :

- Poussin
- Benjamin
- Minime

Chaque TRJ se déroule sur un weekend pour tous ces tableaux et dans les disciplines : simple et double uniquement.

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

Les TRJ de la ligue Grand Est de Badminton sont inscrits dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et leur gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

Salarié LGEBaD référent
Contact à privilégier
Grégoire MULLER
Tél. : 06 88 91 01 73
Email : gregoire.muller@lgebad.com

Pour la LGEBaD
Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions
Email : crj@lgebad.com

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 5</p>
--	--	---	---

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Seuls peuvent être admis à participer au TRJ les joueurs de la LGEBaD et des ligues limitrophes (Hauts de France, Ile de France et Bourgogne Franche Comté) licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du trophée.
- 1.2 Les joueurs peuvent participer au TRJ dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent (Art.2).
- 1.3 L'inscription à cette compétition est ouverte aux catégories d'âges suivantes : minibad, poussins, benjamins, minimes dans les tableaux suivants:

- Poussins
- Benjamins
- Minimes

Dans les tableaux poussins, benjamins et minimes, les tableaux de simple sont scindés en 1^{ière} et 2^{ième} année si le nombre de joueurs le permet (Art.5.3).

- 1.4 Les 2 disciplines : simple et double sont proposées dans tous les tableaux. Il n'y a pas de mixte.
- 1.5 Le joueur / la paire vainqueur du TRJ précédent ne peut participer au TRJ suivant que dans la catégorie d'âge supérieur dans la/les discipline(s) qu'il a remporté. **Cas particulier des tableaux de simple minime 2 et de double minime** : Un joueur qui remporte **deux TRJ en simple minime 2, ou une paire qui remporte deux TRJ en double minime ne peuvent plus** participer au(x) TRJ restant(s) dans cette **ou dans ces** discipline(s).
- 1.6 Les inscriptions se font sur BadNet.org et impérativement en se connectant avec un compte « club » ou « CODEP ». Aucune inscription individuelle n'est prise en compte par la CRJ.
- 1.7 Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire en « recherche partenaire » dans les disciplines de double, la constitution éventuelle des paires et le mode de qualification est décrit dans Art. 2 et 3.
- 1.8 Une paire de double associant des joueurs de deux clubs différents doit faire l'objet d'une double inscription par les deux clubs concernés afin d'être validée.
- 1.9 Les frais d'inscriptions sont :
- 14 € pour 1 tableau
 - 17 € pour 2 tableaux
- 1.10 Les frais d'inscription sont à la charge des clubs ou CODEP et payable à l'organisateur lors des inscriptions.
- 1.11 Le club/CODEP organisateur fournit les volants durant toute la compétition.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 6</p>
--	--	---	---

ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. En simple :

- Poussins :
 - si le nombre de joueurs est suffisant, **12** joueurs sont qualifiés en poussin 2.
 - **En poussin 1, il y aura une seule série Intergenre (garçons et filles ensemble). Si le nombre de joueurs est suffisant, 12 joueurs sont qualifiés en poussin 1 Intergenre. Dans cette série, 4 places seront réservés pour les filles. S'il y a moins de 4 filles inscrites, les garçons prendront les places libérées.**
- Benjamins et minimes : si le nombre de joueurs est suffisant, **12** joueurs sont qualifiés en benjamin 1, autant en benjamin 2, autant en minime 1 et autant en minime 2.

2.2. En double :

- Poussins : si le nombre de paires est suffisant, 12 paires sont qualifiées **chez les garçons, et 6 paires chez les filles.**
- Benjamins et minimes : si le nombre de paires est suffisant, 12 paires sont qualifiés.

2.3. Tableau récapitulatif :

TRJ

SAISON 2025 / 2026

Tableau du nombre de places

		SIMPLES			DOUBLES	
		SH	SD	SI*	DH (Paires)	DD (Paires)
P	Poussin 1			12		
	Poussin 2	12	12		12	6
B	Benjamin 1	12	12			
	Benjamin2	12	12		12	12
M	Minime 1	12	12			
	Minime 2	12	12		12	12
Total		60	60	12	36	30
Total place		132			66	
Total en joueurs		132			132	

SI* = Simple
Intergenre

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 7</p>
--	--	---	--

2.4. Mode de qualification :

Sur le TRJ 1 et en dehors des vainqueurs du TRJ 1 pour le TRJ 2, **du TRJ 2 pour le TRJ 3 et du TRJ 3 pour le TRJ 4 :**

- C'est le CPPH qui permet d'établir la liste des joueurs qualifiés dans les tableaux benjamins et minimes.
- Cas particulier des minibad/poussins en l'absence de CPPH :
 - Dans les tableaux benjamins :
 - Les joueurs poussins sont intégrés dans les tableaux benjamins selon leur classement sur Poona (poussins/benjamins confondus) à la date de prise en compte du CPPH ou s'il reste des places après qualification de l'ensemble des benjamins inscrits.
 - Dans les tableaux poussins :
 - C'est le classement poussin sur Poona à la date de prise en compte du CPPH qui permet de désigner les joueurs qualifiés.
 - Les joueurs minibad sont intégrés dans les tableaux poussins selon leur classement sur Poona (minibad/poussins confondus) ou s'il reste des places après qualification de l'ensemble des poussins inscrits.
 - **En simple poussin 1 Intergenre, 4 places seront réservées pour les 4 filles qui auront le meilleur classement à la date de prise en compte du CPPH, même si leur classement poussin 1 Intergenre est moins bon que celui de garçons poussin 1 Intergenre inscrits.**
A partir de la 5^e fille inscrite, celle-ci et les suivantes devront avoir un classement poussin 1 Intergenre sur Poona à la date de prise en compte du CPPH qui leur permette(nt) d'être qualifiée(s).
- En cas d'égalité au CPPH (ou classement Poona pour les poussins), c'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).

2.5. Cas des joueurs issus des ligues limitrophes :

- La LGEBaD accepte des joueurs issus de ligues limitrophes (Hauts de France, Ile de France et Bourgogne Franche Comté) dans la limite de :
 - 2 joueurs/paires dans les tableaux poussins, benjamins et minimes
- Pour se qualifier les joueurs concernés devront répondre aux processus de qualification décrits dans en 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4.

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 8</p>
--	--	---	---

ART.3 REMPLACEMENTS

3.1 Dans tous les cas, en double, si un joueur se retire avant la date du tirage au sort ou déclare forfait, c'est la paire complète qui est déclarée forfait.

3.2 En cas de forfait après le tirage au sort mais avant le jour de la compétition :

1. C'est le 1er joueur/paire remplaçant qui est repêché.
2. En double, en l'absence de paire(s) remplaçante(s), les joueurs inscrits en « recherche partenaire » **ou les joueurs dont le partenaire était forfait**, sont associés et repêchés selon le CPPH ou classement Poona pour les poussins.
3. Dans tous les cas, aucun joueur qui n'était pas inscrit dans une discipline ne peut être repêché aussi bien en simple qu'en double.
4. En l'absence de remplaçant, le tableau est confectionné avec le nombre de joueurs qualifiés restant.

3.3 Après le tirage au sort, les joueurs/paires repêchés remplacent les joueurs/paires forfaits place pour place au fur et à mesure de la connaissance des forfaits.

3.4 En cas de forfait le jour de la compétition : le JA en lien avec la CRJ fait appel aux joueurs/paires remplaçants présents dans la salle dans les conditions de l'article 4.2 et du

ART.4 ORGANISATION DE LA COMPETITION

4.1 Simple :

- En poussin, benjamins et minimes, **avec 7 terrains** les simples se jouent en poules avec **1** sortant suivies d'un tableau à élimination directe. **En cas de tableaux incomplets, l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de sortant par poule.**
- **Avec au-moins 9 terrains, il y aura partout 2 sortants.**

4.2 En double :

- Dans toutes les catégories, **s'il y a 7 terrains**, les doubles se jouent en poules avec **1** sortant, suivies d'un tableau à élimination directe. **En cas de tableaux incomplets, l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de sortant par poule.**
- **Avec 9 terrains, on aura 2 sortants partout.**

	<p align="center">Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center">Identifiant : Trophée Régional Jeunes LGEBaD 2025-2026</p>	<p align="center">PAGE N° 9</p>
--	--	---	---

- 4.3 Un tableau de moins de 4 joueurs/paires est soit annulé soit fusionné avec la série du dessus ou du dessous.
- 4.4 La place attribuée aux joueurs dans les tableaux est basée selon le CPPH (ou classement Grand Est Poona pour les poussins) des joueurs/paires à la date de prise en compte du CPPH.
- 4.5 La CRJ, en accord avec le JA, peut désigner « têtes de série » des poussins surclassés en benjamins dans les tableaux benjamins, même en l'absence de CPPH.
- 4.6 4 têtes de séries sont désignées dans les tableaux constitués de 16 joueurs et plus et 2 têtes de séries dans ceux de moins de 16 joueurs.
- 4.7 La séparation des joueurs/paires d'une même provenance dans les tableaux en élimination directe ne se fait que pour le 1^{er} tour.

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort est le CODEP du joueur. Pour les doubles, seules les paires de même CODEP sont considérées comme étant d'une même provenance.

ART.5 FORFAITS

Tout forfait doit être justifié après le tirage au sort.